

Mode opératoire :
Mobiliser la Fiche Réflexe – Risque REB
 (Epidémique – pandémie et bactériologique)

Relié à la procédure : PR/POL/QUA/CRI/05 « Mettre en œuvre le plan de Gestion des Situations Sanitaires Exceptionnelles »

Service émetteur :
DAC

Date de la
 première émission :
21.10.2021

Nombre de pages :
4

Référence externe :

Guide d'aide à la préparation et à la gestion des tensions hospitalière et des situations sanitaires exceptionnelles (ex-plan blanc) - 2019

Destinataire(s) (service, périmètre) :

- CODIR
- CME
- Encadrement
- Cellule de crise
- DAC



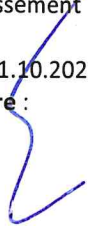
Historique des modifications :

- Annule et remplace :

Version	Date	Titre / Rédacteur
DG/POL/QUA/CRI/08	18/02/2011	Plan local de maîtrise d'une épidémie
MO/POL/QUA/CRI/16	03/11/2015	Activer le plan local de maitrise d'une épidémie
MO/POL/QUA/CRI/11	25/11/2014	Activer le plan « pandémie grippale »

Modifications :

Date	A la place de	Lire

Rédacteur(s) ou Modificateur (DLG)	Vérificateur (Département AC)	Approbateur	Visa
Nom : TIRANT / GARCIA Prénom : Alexandre / Cyrielle Fonction : Animateurs QGDR Date : 21.10.2021 Signature : 	Nom : LE BLANC Prénom : Catherine Fonction : Cadre hygiéniste Date : 21.10.2021 Signature : 	Nom : PON Prénom : Dominique Fonction : Directeur d'Etablissement /	Nom : PON Prénom : Dominique Fonction : Directeur d'Etablissement Date : 21.10.2021 Signature : 

Mobiliser la Fiche Réflexe – Risque REB (Epidémique – pandémie et bactériologique)

I. Réponse minimale attendue pour l'établissement pour le risque REB

Tous les établissements doivent être en capacité d'accueillir des patients suspects se présentant spontanément et de mettre en œuvre des mesures d'isolement et de prise en charge immédiate.

Les établissements de deuxième ligne doivent être en capacité de prendre en charge les patients qui ne sont plus contagieux transférés depuis un autre établissement.

II. Capacité de réponse de l'établissement au risque REB

L'établissement doit être en **capacité d'accueillir des patients suspects se présentant spontanément** et de mettre en œuvre des mesures d'isolement et de prise en charge immédiate.

1. Deux cas de déclenchements sont possibles :

ARS ou préfet	En interne
<ul style="list-style-type: none">• demande l'activation du niveau 1• Si évolution défavorable activation du niveau 2• Alerte la clinique par mail (alerte@clinique-pasteur.com) ou par téléphone	<ul style="list-style-type: none">• 1 cas avéré dans les service identifié par le CLIN ou praticien• Activation du niveau 1

III. Procédures et action mises en place pour répondre au risque REB

1. Mesures générales au déclenchement de l'alerte

- Mise en place de la cellule de crise
- Information de l'ensemble du personnel, mobilisation du personnel selon la fiche réflexe « continuation d'activité »
- Selon la gravité et la contagiosité du virus, sur demande des tutelles, la clinique peut être amené à réduire les flux de circulation dans les services soit en limitant ou déplaçant certaines activités, soit en limitant les visites et les accompagnants.
- Pour les personnels administratifs et les personnels pouvant travailler à distance et sur avis de la cellule de crise, le télétravail doit être envisagé et selon l'intensité de la crise peut être imposé par les tutelles.
- Recensement du matériel disponible

- **L'entrée des personnels** : uniquement par porte 1
- Mesure de déprogrammation, des actes non urgents, immédiate de l'activité HDJ et Ambulatoire selon l'évolution de la situation et avis de la cellule de crise
- Identifier les patients sortant en vue d'une immobilisation des lits du bâtiment B service 1(B1),
- Orientation et isolement des personnes se présentant spontanément à l'entrée de l'établissement, entrée non programmée : si chambre disponible vers le bâtiment B, en priorité
- Circuit de prise en charge : patient suspect à transférer en chambre du bâtiment B service 1 (B1)
- Arrêt des chambres doubles (rétrogradées en chambre simple)

- **Action de re-sensibilisation rapide des personnels sur le port et l'utilisation des EPI, mesures renforcées d'hygiène, stratégie de vaccination.**
 - **(Diffusion de note d'info, mobilisation de l'encadrement)**

IV. Epidémie saisonnière de grippe ou virus respiratoire (Corona, MeRs, Sars...):

1. Zonage

L'établissement met en place un circuit d'accueil et d'orientation des patients en cas d'aggravation de la situation. Si tel est le cas, la clinique accueillera des patients atteints et non atteints du virus concerné, 2 zones sont distinctement créées :

- Zone à haute densité virale (HDV)
- Zone à basse densité virale(BDV)
- ➔ **Zone de triage** : Elle se situe devant la porte 19 sous un chapiteau aménagé à cet effet. Le tri sera effectué par les praticiens de la Clinique.
- ➔ **Zone HDV** : Zone à haute densité virale destinée à accueillir les patients grippés
 - Service B1 + réanimation F (extension progressive sur l'ensemble du bâtiment B en fonction de la montée en charge de la pandémie).
- ➔ **Zone BDV** : Zone à basse densité virale destinée à accueillir des patients non grippés. Mesures de prévention renforcées
 - Privilégier l'hospitalisation en chambre seule
 - Renforcer les précautions standards
- **Sectoriser les flux** :
- ➔ Patients atteints :
 - Salle de repos du personnel dans le parc (jardin) pour les patients régulés par Centre 15 et les urgences non régulées des patients grippés
 - Hospitalisation bât B (selon avancée de la pandémie) et réanimation F pour les patients grippés.
- ➔ Patients non atteints (Un contrôle médical sera effectué au central course afin d'éviter que des patients grippés puisse entrer dans la zone BDV).

- Accueil au Central Courses de tous les autres patients pour les hospitalisations classiques et/ou consultations pour les patients valides qui seront ensuite orientés vers le service des admissions.
- Accueil par la porte 19 pour les patients non atteints, non suspects en brancard.

2. Mesures de protection

Selon les cas et l'état des connaissances sur le virus, des équipements de protections sont nécessaires :

Patients atteints (Zone HDV):

- Procédure précautions « gouttelette » renforcées avec matériel dédié : masques chirurgicaux et FFP2, lunettes, gants et surblouse
- Port du masque chirurgical pour le patient dès qu'il y a un contact rapproché avec autrui
- Port du masque FFP2 pour tous les professionnels en contact rapproché avec un patient atteint
- Si visites autorisées : respect obligatoire des mesures préconisées

Dans la chambre avant de sortir :

- Retirer la surblouse et les gants s'ils sont portés,
- Les éliminer dans un sac DASRI (JAUNE) présent dans la chambre,
- Faire une friction avec SHA des mains, et sortir de la chambre
- Evacuer les déchets après chaque séquence de soins

Hors de la chambre :

- Retirer les lunettes de protection (si elles sont portées) et les désinfecter
- Retirer le masque de protection respiratoire (FFP2).
- Faire une seconde friction avec SHA des mains

Patients non atteints (Zone BDV):

- Cette zone n'est pas totalement exempte du risque REB. Des mesures de précaution pourront être prises si nécessaires (Survenue de signes évocateurs de grippe).
- Procédure d'hygiène des mains : utilisation intensive des solutions hydro alcooliques

3. Déprogrammation

- ➔ Déprogrammation : report des hospitalisations prévues sans caractère d'urgence
- ➔ Libération des lits (dés-hébergement) : retour à domicile de patients hospitalisés.

La déprogrammation et l'éventuelle libération des lits se feront sur décision préfectorale. Les besoins en personnel sont étroitement liés aux niveaux de déprogrammation.

4. Intervenants extérieurs

Dans le cas, où des intervenants extérieurs à la clinique devaient intervenir et selon la gravité de la situation épidémique (contagiosité importante, ordre des tutelles), il convient d'appliquer les règles de ports des EPI suivantes :

Les intervenants doivent impérativement se signaler à l'accueil de l'établissement et au responsable logistique ou technique

*Si intervention dans une chambre en isolement : **aviser L'ide et le responsable***

- ➔ EPI liés à l'isolement en cours obligatoires
- ➔ Décontamination des matériels utilisés obligatoire

Si intervention dans les parties communes et les couloirs :

- ➔ Masque FFP2 obligatoire
- ➔ Hygiène des mains

V. Autres virus

Dans le cas d'une BHRE, d'une BMR, les mesures à prendre sont décrites dans le document suivant DG/INST/CLIN/-/59.

Les actions et mesures de protection sont évaluées et développées en temps réel par la cellule de crise.